

Référence : RAP/DSO/PRV

Affaire suivie par : Colonel Raymond Guidat et Lt-colonel Alain Klein

## **Commission Prévention**

Le 6 février 2019

### **Présents :**

- Raymond Guidat, directeur de la Stratégie Opérationnelle
- Alain Klein, chef du département Prévention
- Pierre Gilbertz, direction de la Stratégie Opérationnelle
- Serge Ancona, direction de la Stratégie opérationnelle
- Laurent Massard, Luxembourg
- Christian Kops, Luxembourg
- Jean-Marie Hermes, Expert en Prévention
- Henri Glesener, Expert en Prévention
- Henri Scholtes, Ettelbruck
- Jean Stein, Hesperange et adjoint au chef de zone de secours Centre
- Nico Reiffer, Sanem
- Carlos Almeida, Niederanven-Schuttrange
- Roland Platzer, Mamer
- Andréa Nicoletti, Hesperange
- Jan Kanstein, Junglinster
- Norbert Nenno, Mondercange
- Roby Goergen, Dudelange et adjoint au chef de zone de secours Sud
- Laurent Beauchet, Mondorf
- Christophe Theiß, CIS Luxembourg
- Maurizio Merten, stagiaire à la direction de la stratégie opérationnelle

### **Absents :**

- Henri Glesener, Conseiller technique Prévention
- Jan Kanstein, CIS Junglinster

- Claude Damy, Roeser
- Serge Muller, Leudelange
- Frank Braun, CIS Contern

## 1. Accueil et informations générales :

Raymond Guidat et Alain Klein accueillent les participants et les remercient de leur présence, ainsi que de leur investissement au cours de l'année passée.

L'objectif pour l'année 2019 sera l'organisation effective de la prévention contre les incendies au sein du CGDIS. Ce qui engendrera des modifications dans le fonctionnement actuel de la commission de prévention.

Afin de pouvoir faire des propositions à Monsieur Alain Becker pour l'organisation d'une journée nationale de la prévention contre les incendies, annoncée par Madame la ministre de l'intérieur lors de ses vœux au personnel du CGDIS, messieurs Laurent Massard et Henri Glesener appuieront Cédric Gantzer dans cette mission.

Enfin, Christophe Theiss, un des 4 nouveaux officiers recrutés au CGDIS, est présenté à la commission.

## 2. Groupe de travail « Harmonisation des clés » :

Dans le cadre des réflexions sur l'harmonisation des clefs FSD, il a été émis la possibilité de mettre en place des FSD à code. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place. Les membres du groupe sont :

- Pierre Gilbertz ;
- Christian Kops ;
- Jean Stein ;
- Carlos Almeida ;
- Frank Braun ;
- Norbert Nenno ;
- Jérôme Gloden pour le CSU.

Le groupe de travail présente, par l'intermédiaire d'un représentant de la firme « Emloc », une solution technique possible qui repose sur la technologie mécatronique (à une clé est associé un dispositif électronique de reconnaissance et de connexion à un serveur de gestion). Un dispositif de télécommande pour l'ouverture de barrière ou l'abaissement de plot est également présenté.

Un tel dispositif présente essentiellement l'avantage d'une gestion souple et à distance de toute perte ou utilisation. Une clé peut par exemple être déconnectée du système et remplacée par une nouvelle, sans que cela n'engendre un changement de barillet ou un remplacement de toutes les clés. Néanmoins et compte tenu de l'évolution permanente des systèmes informatiques, se pose la question de la durée de vie d'un tel dispositif et de ses conséquences en termes de gestion à l'échelle du pays.

A l'issue du débat et des discussions, il apparait que ce sujet doit être approfondi afin d'évaluer toutes les conséquences pour le CGDIS que cela soit du point de vue de l'organisation, de la logistique, de l'opération et du budget. De plus, il est également nécessaire d'étudier les conséquences d'une mise en œuvre d'un tel dispositif pour les propriétaires des bâtiments actuellement déjà équipés et pour ceux à venir.

### **3. Projet de prescriptions relatives aux fêtes des brandons ou autre manifestation organisée en présence d'un important bûcher :**

Alain Klein présente un projet de guide de prescriptions relatif aux fêtes des brandons ou à toute autre manifestation organisée en présence d'un important bûcher. Ce projet fait suite à une demande d'avis de la ville de Luxembourg. L'idée est de disposer d'un guide qui serait applicable dans tout le pays. Néanmoins et comme pour tout avis de prévention qui relève de la compétence du bourgmestre, celui-ci est libre d'appliquer ou non la totalité ou une partie des prescriptions proposées.

Il est pris note des remarques formulées par la commission et de la nécessité que ce projet soit élaborer en cohérence avec celui relatif aux tirs de feux d'artifices. Les deux projets feront l'objet d'une prochaine présentation.

### **4. La prochaine réunion aura lieu :**

- le mercredi 6 mars 2019, à **14 heures**.